

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

**RÈGLEMENT NO 2657**

**Modifiant les règlements numéros 1771, 1772, 2029, 2049, 2160, 2161, 2368, 2398, 2574 et 2621, afin de modifier le bassin de taxation desdits règlements.**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le bassin de taxation prévu au règlement numéro 1771 *Autorisant la préparation des plans et devis pour des travaux de réfection ou de remplacement de conduites d'eau et d'égout sanitaire sur une partie du boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier, autorisant lesdits travaux et une dépense et un emprunt à ces fins;*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le bassin de taxation prévu au règlement numéro 1772 *Autorisant la préparation des plans et devis pour des travaux de réfection ou de remplacement de conduites d'eau et d'égout sanitaire dans diverses rues du secteur de Saint-Janvier, soit plus particulièrement sur les rues ou parties des rues Nicole, Desjardins, de l'Église, Claude et Léveillé, autorisant lesdits travaux et une dépense et un emprunt à ces fins;*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le bassin de taxation prévu au règlement numéro 2029 *Autorisant la préparation de plans et devis pour des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et de réhabilitation d'une conduite sanitaire sur la rue Charles, entre la rue Brault et le boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins;*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le bassin de taxation prévu au règlement numéro 2049 *Autorisant la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance pour des travaux de réfection, de remplacement ou de prolongement des conduites d'eau, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de refoulement, ainsi que la reconstruction des fondations de rue, de bordures, de trottoirs et d'asphaltage, sur une partie de la rue Victor, entre le boulevard du Curé-Labelle (route 117) et la rue Léveillé, ainsi que la rue Sainte-Luce en totalité et la rue Cyr, entre les rues Victor et Gravel, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et une dépense et un emprunt à ces fins;*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le bassin de taxation prévu au règlement numéro 2160 *Autorisant la préparation de plans et devis incluant la surveillance des travaux pour le remplacement de conduites d'eau, la réhabilitation de conduites d'égout sanitaire et pluvial et la réfection des rues sur une partie des rues Saint-Michel, Jasmin, Saint-Luc et Gravel, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins;*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le bassin de taxation prévu au règlement numéro 2161 *Autorisant la préparation de plans et devis incluant la surveillance des travaux pour le remplacement de conduites d'eau, la construction et la réhabilitation de conduites d'égout sanitaire et pluvial et la réfection des rues sur une partie des rues Turcot et Provost, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins;*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le bassin de taxation prévu au règlement numéro 2368 *Autorisant la préparation de plans et devis et la surveillance pour des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation des*

*infrastructures sur les rues Desjardins et Victor, entre la rue Cyr et la voie ferrée, à l'est du boulevard du Curé-Labelle, ainsi que le réaménagement de la rue Victor, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins;*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le bassin de taxation prévu au règlement numéro 2574 *Autorisant la préparation de plans et devis pour des travaux de réhabilitation et/ou remplacement de conduite d'eau et d'égouts sanitaire et pluvial et de réfection de la chaussée pour plusieurs rues dans le secteur de Saint-Janvier décrétant lesdits travaux et autres travaux connexes requis tel la décontamination des sols et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins;*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le bassin de taxation prévu au règlement numéro 2621 *Modifiant le Règlement numéro 2574 Autorisant la préparation de plans et devis pour des travaux de réhabilitation et/ou remplacement de conduite d'eau et d'égouts sanitaire et pluvial et de réfection de la chaussée pour plusieurs rues dans le secteur de Saint-Janvier décrétant lesdits travaux et autres travaux connexes requis tel la décontamination des sols et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins, afin d'augmenter le montant de la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 764 000 \$, soit pour tenir compte de l'augmentation des coûts des travaux;*

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

**LE \_\_\_\_\_ 2024, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le feuillet 1 de 1, apparaissant à l'Annexe « II » du règlement 1771, est modifié par le remplacement du feuillet par celui apparaissant à l'Annexe « I » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
2. Le feuillet 1 de 1, apparaissant à l'Annexe « II » du règlement 1772, est modifié par le remplacement du feuillet par celui apparaissant à l'Annexe « II » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
3. Le feuillet 1 de 1, apparaissant à l'Annexe « II » du règlement 2029, est modifié par le remplacement du feuillet par celui apparaissant à l'Annexe « III » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
4. Le feuillet 4 de 4, apparaissant à l'Annexe « V » du règlement 2049, est modifié par le remplacement du feuillet par celui apparaissant à l'Annexe « IV » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
5. Le feuillet 1 de 1, apparaissant à l'Annexe « II » du règlement 2160, est modifié par le remplacement du feuillet par celui apparaissant à l'Annexe « V » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
6. Le feuillet 1 de 1, apparaissant à l'Annexe « II » du règlement 2161, est modifié par le remplacement du feuillet par celui apparaissant à l'Annexe « VI » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
7. Le feuillet 1 de 1, apparaissant à l'Annexe « II » du règlement 2368, est modifié par le remplacement du feuillet par celui apparaissant à l'Annexe « VII » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
8. Le feuillet 1 de 1, apparaissant à l'Annexe « II » du règlement 2398, est modifié par le remplacement du feuillet par celui apparaissant à l'Annexe « VIII » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
9. Le feuillet 1 de 5, apparaissant à l'Annexe « II » du règlement 2574, est modifié par le remplacement du feuillet par celui apparaissant à l'Annexe « IX » du présent règlement pour en faire partie intégrante.

10. Le feuillet 1 de 5, apparaissant à l'Annexe « II » du règlement 2621, est modifié par le remplacement du feuillet par celui apparaissant à l'Annexe « X » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
11. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Patrick Charbonneau, maire

---

Nicolas Bucci, greffier